



Les Coteaux Périgourdins, le 25 février 2021

Les Coteaux périgourdins

Mairie

89, route des Pins

Chavagnac

24120 LES COTEAUX PERIGOURDINS

Objet : Modification d'adresse.

Une aide pour les démarches administratives va être très prochainement mise en place par la municipalité.

Vous en serez avertis par courrier ainsi que sur le site municipal.

Madame, Monsieur,

Comme vous en avez été informé durant la procédure, le Conseil Municipal a délibéré et adopté une décision de modification de votre adresse. Une attestation de nouvelle dénomination vous a été transmise pour faire valoir ce que de droit.

Votre nouvelle adresse comporte désormais un numéro suivi de la désignation et du nom de la voie ; il vous est conseillé, les premiers temps, de continuer à y faire figurer le nom du lieu-dit puis enfin le code postal ainsi que le nom de la commune.

Exemple:

*M. et Mme DURAND
256, chemin des Jonquilles
Le Coustalou
24120 LES COTEAUX PERIGOURDINS*

La commune assure la mise en place des panneaux des voies ainsi que les numéros des habitations.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à ce changement voici quelques indications :

- Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

- Le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié, si possible, dans le mois qui suit la date de modification de votre adresse. Ces démarches sont gratuites. Les étiquettes de changement d'adresse vous seront gratuitement adressées par courrier.

- Pensez également à signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés. Pour vous faciliter la tâche, <https://www.service-public.fr/> vous propose de faire votre déclaration de modification de nom de rue et de numéro en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste...).

Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Ce Centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés. Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

En cas de difficulté pour effectuer ces démarches, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Pour le Maire, L' Adjoint au Maire

Alain TAVET

